Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_03-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROSEUX
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

Convocation du 01 octobre 2026

Secrétaire de séance	Anne LEVEQUES
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 23	M. HAREAU Mme JACOB Mme BERNARD M. GIRAUD M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 5	M. MASSON par Mme BERNARD Mme MONSIMET par M. HAREAU Mme CHAUVIN par Mme JACOB M. ROUVRAIS par M. GIRAUD Mme JOUQUAND par M. MERIEULT
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_10_03
Finances – admissions en non-valeur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Dol-de-Bretagne a adressé à la commune des listes de créances à admettre en non-valeur. Ces créances sont réputées irrécouvrables car malgré toutes les démarches entreprises, le SGC n'est pas parvenu à obtenir les sommes dûes.
Les créances à admettre en non-valeur sont présentées sous forme de listes numérotées. Il s'agit de :

- La liste 6786180512 pour un montant total de 2 372,59€
- La liste 7327820112 pour un montant total de 1 335,61€
- La liste 6686262112 pour un montant total de 104,52€

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_03-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de ces 3 listes de créances irrécouvrables.

La secrétaire de séance

Anne LEVEQUES

Le Maire

Rodolphe HAREAU